

4 MA

Société Civile au capital de 40.000 Euros
Siège social : 66200 ELNE
2 Boulevard Jacques Albert
840 516 066 R.C.S. Perpignan

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 20 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,

Et le vingt septembre à huit heures trente,

Les associés de la Société 4 MA, Société Civile au capital de 40.000 Euros divisé en 4.000 parts, ayant son siège social à ELNE (66200) - 2 Boulevard Jacques Albert, immatriculée sous le numéro 840 516 066 RCS Perpignan, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation faite par la Gérance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Didier RODRIGUEZ, Gérant non associé.

Sont présents à la réunion :

- La Société HOLDING MDV
Représentée par Monsieur Didier RODRIGUEZ,
propriétaire de 3.200 parts
- La Société MA'S DEL VIN,
Représentée par Monsieur Didier RODRIGUEZ,
propriétaire de 800 parts

Les associés présents possédant ainsi 4.000 parts sociales, soit la totalité des parts composant le capital social.

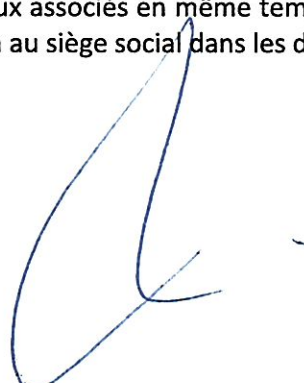
L'Assemblée pouvant valablement délibérer est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- 1°) la copie des lettres de convocation ;
- 2°) le rapport de la gérance ;
- 3°) le texte des résolutions.

Puis, il rappelle que ces documents ont été adressés aux associés en même temps que l'avis de convocation et qu'ils ont été tenus à leur disposition au siège social dans les délais légaux.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1°) Changement de la date de clôture de l'exercice social.
- 2°) Modification en conséquence de l'article 20 des statuts.
- 3°) Pouvoir pour les formalités.

Puis il donne lecture de son rapport.

Il déclare ensuite la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Président, décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social au 1er janvier et au 31 décembre de chaque année.

La durée de l'exercice en cours sera ainsi prorogée d'une durée de trois mois, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

A compter du 1er janvier 2025, les exercices sociaux retrouveront une durée normale de 12 mois et commenceront le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide en conséquence de la résolution qui précède, de modifier à compter de ce jour, l'article 20 des statuts.

Les deux premiers alinéas de l'article 20 seront désormais libellés ainsi qu'il suit :

" ARTICLE 20 - EXERCICE SOCIAL – COMPTES SOCIAUX

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre."

Le reste de l'article sans changement.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE



TROISIEME RESOLUTION

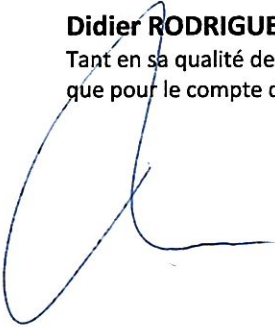
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes, aux fins d'accomplir toutes formalités de publicité afférentes aux décisions qui précèdent.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent le Procès-Verbal, qui a été signé par tous les associés dont le Gérant.

Didier RODRIGUEZ

Tant en sa qualité de Gérant de la Société,
que pour le compte de la Société HOLDING MDV et de la Société MA'S DEL VIN

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal line.

